

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi douze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Gérard GAUTIER, Jean-Michel BARON, Thierry GOUIN, Delphine LEVALLOIS, Josette MONDIN.

Etaient absents : MM. Delphine GONFROY (donne procuration à M. Jean-François LOIZEL), Stanislas KOPEC (donne procuration à M. Jean-Michel BARON).

M. Jean-Michel BARON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 07/11/2019

Date affichage : 13/11/2019

Modification des statuts du SDeau50 (Délibération n° 2019-11-12-01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de modification des statuts du SDeau50 adopté par le comité syndical du SDeau50 le 18 septembre 2019 par la délibération OC2019-09-18-03,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour valider le projet de modification statutaire du SDeau50,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts du SDeau50 validée par son comité syndical du 18 septembre 2019.

Travaux de construction d'une salle de réunion en extension de la mairie (Délibération n° 2019-11-12-02)

Vu la consultation lancée (Procédure adaptée) pour les travaux de construction d'une salle de réunion en extension de la mairie,

Vu l'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

☞ d'approuver la consultation (Procédure adaptée) telle qu'elle a été réalisée.

☞ de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 2 –Maçonnerie : Entreprise PROBAT pour un montant de 25 388,89 € HT
- Lot n° 3 – Charpente : SARL ROBIDEL pour un montant de 7 620,42 € HT
- Lot n° 7 – Cloisons plâtre-isolation : SARL PINSON pour un montant de 12 857,57 € HT
- Lot n° 11 – Carrelage-faïence : SAS CLAUDE LEBLOIS pour un montant de 2 741,40 € HT
- Lot n° 12 – Ravalement : SAS CLAUDE LEBLOIS pour un montant de 2 556,00 € HT
- Lot n° 13 – Peinture : Entreprise Bruno LEBOUVIER pour un montant de 4 191,91 € HT

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et à prendre toutes décisions relatives à l'exécution des marchés.

Travaux de voirie (Délibération n° 2019-11-12-03)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Juin 2019 relative à l'adhésion au groupement de commandes – travaux de réfection de voirie et travaux divers (Délibération n° 2019-06-24-02),

Vu l'estimatif prévisionnel du bureau d'études de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie,

Après en avoir délibéré, par 8 voix « Pour », 2 « abstention », le Conseil Municipal décide :

- de retenir les travaux suivants dans le cadre du programme de voirie 2019 :
 - o Impasse du Champ Chalon : 6 524,60 € HT
 - o Lotissement de la Baie : 23 539,50 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions relatives à l'exécution du marché.

Action en justice (Délibération n° 2019-11-12-04)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du parquet relatif à l'avis de classement de la procédure émise à l'encontre de 5 jeunes ayant détruit en partie le site historique de la statuette Ste Thérèse au motif qu'il n'est pas possible de faire juger les faits dont la commune s'est plainte car les règles de procédure n'ont pas été respectées lors de l'enquête.

Attendu les intérêts de la commune, notamment dans le coût de remise en état du site historique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.